

Index AI : PRE01/255/2011  
18 May 2011

## **Les autorités moscovites interdisent une marche des fiertés**

Amnesty International exhorte la municipalité de Moscou à revenir sur sa décision d'interdire la tenue dans la ville d'une marche des fiertés (Gay Pride), qui devait se dérouler le 28 mai.

L'adjoint au maire de Moscou a déclaré à l'organisateur, Nikolai Alexeïev, et confirmé à Amnesty International, que la demande déposée concernant cet événement avait été rejetée en raison des nombreuses objections du public à sa tenue.

« Les autorités municipales doivent revenir sur leur décision d'interdire la Gay Pride de cette année à Moscou. De prétendues préoccupations liées à la morale publique ne doivent jamais être invoquées pour justifier des restrictions à la liberté d'expression des lesbiennes, des gays, et des personnes bisexuelles et transgenres », a déclaré Nicola Duckworth, directrice du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« La bonne réaction à adopter face à de telles objections est de ne pas céder à ces demandes, mais de veiller à ce que ceux qui essaient d'exercer légalement leurs droits puissent le faire en toute sécurité et dans la dignité. »

Ces six dernières années, les défenseurs des droits des lesbiennes, des gays, et des personnes bisexuelles et transgenres (LGBT) de Moscou se sont à chaque fois vu refuser l'autorisation d'organiser une marche des fiertés. Les manifestations ayant eu lieu ont été violemment dispersées par des responsables de l'application des lois.

En octobre 2010, la Cour européenne des droits de l'homme a déterminé que les autorités russes avaient enfreint le droit à la liberté de réunion des militants cherchant à organiser des événements en rapport avec la Gay Pride à Moscou ces dernières années.

La Cour a estimé qu'« [e]n s'appuyant sur des appels aussi manifestement illégaux pour justifier l'interdiction, elles se sont en pratique rangées du côté de personnes et d'organisations dont l'intention claire et délibérée était de perturber une manifestation pacifique en violant la loi et l'ordre public ».

Les militants en faveur des droits des personnes LGBT de Saint-Petersbourg ont récemment eu plus de succès dans le cadre de leur exercice de la liberté d'expression.

En octobre 2010, un tribunal de Saint-Petersbourg a déterminé, pour la première fois, que l'interdiction de la marche des fiertés dans cette ville était illégale.

Mardi 17 mai, un rassemblement autorisé, auquel ont pris part plus de 100 défenseurs des droits des LGBT, s'est déroulé sans aucune violence dans la ville.

Au cours de l'année écoulée, cependant, des militants ont été agressés à travers la Russie pour avoir évoqué les droits des lesbiennes, des gays, et des personnes bisexuelles et transgenres.

« Les autorités russes doivent faire en sorte que les lesbiennes, les gays, et les personnes bisexuelles et transgenres de Russie puissent exprimer leur identité et organiser des manifestations publiques sans connaître d'obstacles ni être menacées de violences », a ajouté Nicola Duckworth.

« On a pu observer, ces dernières années, les signes d'une plus grande tolérance à l'égard des lesbiennes, des gays, et des personnes bisexuelles et transgenres en Russie, mais elles continuent à être confrontées à une discrimination généralisée. Moscou doit mener le combat en faveur des droits des LGBT – pas l'entraver. »